



Cette formation est éligible au CPF

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le **CPF** est un compte personnel, que tout salarié ou demandeur d'emploi possède et qui comptabilise des heures utilisables pour se former. Celles-ci sont acquises automatiquement chaque année. **Le CPF nous suit tout au long de notre vie professionnelle.**

Comment l'utiliser ?



C'est le portail en ligne moncompteformation.gouv.fr qui vous permet de suivre vos heures de formation disponibles au titre du CPF.

1 Créez votre compte sur moncompteformation.gouv.fr

Connectez-vous sur le site : <http://www.moncompteformation.gouv.fr>

Cliquez sur  **Je me connecte** en haut à droite de l'écran, puis sur  **Je m'inscris**

2 Consultez vos heures de formation disponibles

Votre CPF est alimenté par :

- **Votre solde d'heures de DIF** - **Les heures acquises au titre de votre CPF**

3 Faites votre demande de formation

Pour quelles formations puis-je utiliser mon CPF ?

Les formations certifiantes et diplômantes. : L'ADIF propose des formations éligibles

La préparation à CléA,

Une fois votre formation choisie, munissez-vous de son code CPF (vous pouvez le trouver sur moncompteformation.gouv.fr à partir de l'intitulé exact de la formation).